



Zone réglementée par arrêté préfectoral

Zone réglementée par arrêté préfectoral

- Travaux en cours
- Travaux à venir

Projet : ST-NAZAIRE
Date : 01/09/2021
Créé par : KLO
Sources : SHOM, EDF RE

Système de coordonnées : WGS 1984 UTM Zone 30N

Sécurité Maritime

- Arrêté PREMAR n°2021/137 interdit la navigation et autres activités maritimes sur le banc de Guérande pendant les travaux de construction du parc éolien en mer.
- L'ensemble de la zone chantier Nord-Est et Sud-Ouest (cf. zones en rouge sur la carte) est interdite à la navigation.
- Cette zone est définie par un tampon de 1000 mètres autour des positions d'éoliennes en pourtour. Pour évaluer cette distance, vous pouvez vous aider de la distance entre deux fondations (pieux jaunes) qui est d'environ 1000 mètres.



Présence d'un navire de surveillance pendant toute la durée du chantier afin de s'assurer du bon respect de la zone d'exclusion (FURORE-G ; MMSI: 370856000)

((())) Annonce VHF à horaire régulier sur 16 puis dégagement sur canal dédié